



Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2025, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 20 du 30 mai 2025, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Daniel Varé et Arnaud Oeuvray

Ayants-droits : 46

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes et demande aux personnes présentes qui ne sont pas ayants-droit à Coeuve, de se placer devant. Il excuse les conseillers communaux Julien Bernard, absent pour raisons professionnelles et Bruno Migy, représentant la commune à une assemblée générale.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif à la gestion des eaux de surface (RGES).
4. Discuter et voter un crédit de 50'000.—CHF en vue de racheter la conduite d'eau potable au Mont-de-Coeuve qui alimente et appartient aux sociétés de la Cavalerie d'Ajoie et du Football-club de Coeuve, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, consolider le crédit et signer les actes y relatifs.
5. Discuter et voter un cautionnement de 320'000.—CHF en faveur du Football-club de Coeuve, en vue de la réalisation de vestiaires au lieu-dit « Les Gabes », sis sur les feuillets n°s 3228 et 3440, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
6. Divers.

Personne ne s'oppose à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point 1 est approuvé à la majorité évidente.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024, ainsi que les dépassements budgétaires.

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière. Il reprend les explications mentionnées sur la publication officielle. Sous les applaudissements, Laure Dargier, Administratrice des finances est remerciée pour son excellent travail et son premier

boulement des comptes de la commune. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Pour la présentation des comptes, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres en gras selon la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Laure Dargier, Administratrice des finances, qui confirme que pour les comptes 2024, il n'y a pas de dépassements budgétaires à voter. Laure Dargier débute la lecture des comptes 2024 chapitre par chapitre, précise les raisons de légers dépassements dans certaines rubriques et les coûts réels meilleurs que budgétisés dans d'autres, en raison de réductions de coûts, de dépenses cantonales ou communales, ou de travaux réalisés lors de chantiers ou non réalisés. Elle précise que concernant les services généraux et principalement le compte des eaux usées, un bilan comptable et technique sera réalisé dans trois ans suite aux nouveaux tarifs. Les comptes 2024 bouclent sur un bénéfice de 77'138.99 CHF au lieu de 2'173.— CHF prévu au budget.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président cède la parole à Laure Dargier, qui lit le bilan 2024. M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2, qui est approuvé à la majorité évidente.

3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif à la gestion des eaux de surface (RGES)

M. le Président lit le point et cède la parole à Céan Ribeaud pour l'entrée en matière, qui reprend les explications mentionnées sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Avant de céder la parole M. le Président explique que le conseiller présentera le règlement de façon édulcorée, si quelqu'un souhaite que chaque article du règlement soit lu qu'il se manifeste. Il rappelle qu'il a été mis en consultation 20 jours avant l'assemblée sur le site internet ou à l'administration communale. Comme personne ne se manifeste, M. le Président cède la parole à Céan Ribeaud qui explique l'intérêt de recenser les eaux de surface de la commune, afin de disposer d'un suivi et d'une planification durant 15 ans, et les travaux d'entretien. Il y a 3 km de cours d'eau à Coeuve, dont 750 m en réseau souterrain. Il lit les articles les plus importants du nouveau règlement relatif à sa définition, la gestion, le financement, la taxe et les propriétaires.

M. le Président précise que la présentation de ce règlement est une obligation cantonale et que la taxe se définit lors de l'assemblée du budget.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande le financement, M. le Président répond que le calcul est basé sur la valeur officielle et que le montant du taux prévu pour 2026 est de 0.1 pour mille. Flore Brahier précise que le règlement entrera en vigueur au 01.01.2026 et que la taxe sera indiquée sur la facture de taxe immobilière en automne 2026.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 3, qui est approuvé à la majorité évidente.

4. Discuter et voter un crédit de 50'000.—CHF en vue de racheter la conduite d'eau potable au Mont-de-Coeuve qui alimente et appartient aux sociétés de la Cavalerie d'Ajoie et du Football-club de Coeuve, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds, consolider le crédit et signer les actes y relatifs

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière, qui lit les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy qui explique qu'après la réalisation d'un relevé de l'emplacement de la conduite, des contacts ont eu lieu avec les sociétés de la Cavalerie d'Ajoie et du Football-Club de Coeuve, afin de connaître leur position dans le projet de leur racheter la conduite d'eau potable au prix de la construction de l'objet, sous déduction du taux d'amortissement légal selon le décret des finances communales. Le principe a été approuvé par les deux sociétés. Il précise que selon la base légale fédérale et également cantonale, toute distribution et production d'eau potable doit être en mains publiques ou syndicat dont les communes sont membres. A clarifier également le droit de servitude, des propriétaires concernés ne savent pas qu'une conduite se trouve sur leur terrain et où. François-Xavier Migy précise que cette action faciliterait la procédure lors de travaux nécessaires, garantit la pérennité des installations et une aide financière envers les sociétés dans le cadre d'une installation future d'une STEP, entendu que selon la loi et règlement communal, elles ne peuvent en tant que privé et non raccordé au réseau des eaux usées, obtenir de subventions. François-Xavier Migy précise que ces thèmes motivent la présentation de ce point par le Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande des précisions sur ce thème de subvention non accordée pour une STEP, François-Xavier Migy répond que ce secteur du Mont-de-Coeuve n'est pas raccordé au réseau communal des eaux usées et qu'il n'est pas faisable de l'exécuter pour des questions financières et techniques. Les propriétaires, dont leur installation est raccordée aux eaux usées, payent une taxe annuelle qui doit permettre l'autofinancement du compte des eaux. Les sociétés n'étant pas raccordées, ne payant donc pas cette taxe et après renseignements pris, il n'est pas possible aux sociétés d'obtenir de subventions dans le cadre des travaux de construction d'une STEP.

À un citoyen qui demande la valeur des installations et ce que vont recevoir les sociétés, François-Xavier Migy explique qu'après plusieurs recherches, a été pris en compte la valeur de la construction payée par les sociétés et un privé, avec déductions de cet amortissement légal, ça représente un montant de 46'240.40 CHF, soit 23'120.20 CHF pour chaque société, payable sur 2 ans.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 4 qui est approuvé à la majorité évidente.

5. Discuter et voter un cautionnement de 320'000.—CHF en faveur du Football-club de Coeuve, en vue de la réalisation de vestiaires au lieu-dit « Les Gabes », sis sur les feuillets nos 32285 et 3440, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin pour l'entrée en matière, qui lit les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Quentin Frossard, membre de la société du Football-club de Coeuve, qui par le biais d'une présentation, explique les motifs du projet de construire des vestiaires jouxtant le terrain principal. Le club comprend plusieurs équipes d'actifs, de juniors et pour le confort des membres, pour l'avenir du club, son attractivité et la possibilité d'organiser des tournois, une telle construction s'avère nécessaire. Il fait l'historique du projet, soit dès 2020 les premières esquisses qui ont été remodelé par la suite et dès 2022, reprise du projet. Dès 2023, création d'un comité de sponsoring qui a magnifiquement œuvré et obtenu des financements. Vu le succès à l'idée du projet et du sponsoring, création d'un nouveau comité de construction avec comme membres, Théo Choffat, Thomas Plume et lui-même, la collaboration de la Présidente Carole Brahier et de la Vice-présidente Cassandra Marques, ainsi que des professionnels de la région. Il présente et explique le

plan de construction, avec l'emplacement de la cantine existante, le futur bâtiment qui comprend 4 vestiaires, des douches, un vestiaire arbitre, WC, locaux technique et rangement, le revêtement des façades, le matériel de construction, la pose d'une pompe à chaleur, de panneaux solaires, l'augmentation de la puissance du raccordement électrique et la création d'une STEP. Quentin Frossard précise qu'après présentation du projet au Conseil et à l'assemblée de la société, celui-ci a été approuvé, la demande de permis de construire a été déposée et l'avis de construction sera déposé publiquement tout prochainement. La décision de ce soir est importante pour la suite de la construction et estime que les travaux soient terminés pour la saison 2027-2028. Quentin Frossard présente le financement dont les coûts s'élèvent à 650'000.—CHF, sous déduction de l'apport du club, des travaux réalisés par les bénévoles, des promesses de dons, de sponsoring et autres qui se montent à ~130'000.—CHF, le solde à financer est de ~320'000.—CHF. Même si le cautionnement de ce soir est approuvé, la recherche de nouveaux sponsors continue, le but est de réduire au maximum les coûts afin de diminuer la dette, de pérenniser et améliorer les finances du club, mais si le cautionnement est refusé, la banque ne donnera pas suite au financement du projet. Il précise que la construction favorisera aussi la convivialité du site, stoppera les trajets entre le Mont-de-Coeuve et les vestiaires au village.

Carole Brahier, Présidente du club remercie Quentin Frossard pour la présentation et le travail du comité de construction. Elle confirme que la pérennité du club dépend du vote de ce soir, si les juniors doivent quitter le club pour jouer dans d'autres villages, ça sera le propre dynamique locale qui s'éteindra peu à peu. Un village sans jeunesse, sans vie associative est un village qui se meurt. Elle remercie les Autorités communales qui ont approuvé le projet et soutiennent la vie sociale du village, ainsi que tous les citoyens et citoyennes qui participent aux manifestations et contribuent à nourrir l'envie collective de s'engager dans notre communauté.

Sous les applaudissements, Carole Brahier et Quentin Frossard sont remerciés.

M. le Président ouvre la discussion.

François-Xavier Migy précise que le cautionnement est annexe au compte et donc ne limite pas le frein à l'endettement de la commune, il ne péjore pas les comptes communaux.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 5, qui est approuvé à la majorité évidente.

6. Divers

M. le Président lit le point et cède la parole à M. le Maire et à l'assemblée communale.

Pierre-André Henzelin explique que les travaux d'assainissement du réseau sont terminés, les travaux au bâtiment « Le Gros Verger » avancent gentiment et le Conseil espère pouvoir louer les premiers appartements l'année prochaine. Il salue le Docteur Jean Cordonnier qui a ouvert son cabinet médical à Coeuve et qui va s'y établir.

Daniel Meyer explique que les luminaires de la salle polyvalente ont été changés et qu'il est possible de séparer la luminosité par secteur.

François-Xavier Migy explique que suite à une demande de sociétés, le rangement au sous-sol de la halle va être réorganisé. À Grégory Champion qui demande si cette information a été décidée lors d'une rencontre, François-Xavier Migy répond que c'est suite à une demande individuelle, mais si une autre société est intéressée, elle peut s'annoncer.

À une citoyenne qui explique avoir lu dans la presse la réduction l'après-midi et le soir des bus de CarPotal, et qui demande si les communes peuvent intervenir, Pierre-André Henzelin répond que la confédération à bien plaisir, subventionnait plus le canton du Jura et que la diminution des bus fait suite à la réduction de cette subvention. Comme il n'est pas possible de trouver 15 millions pour maintenir les horaires actuels, le canton payera 7,5 millions et la suppression de trajets couvre la différence. Il rappelle que les communes payent une part de cette somme, qu'en cas de recours il y

a peu de chance de réussite, que le nombre de trajets varient d'année en année selon la demande des utilisateurs.

À une citoyenne qui propose de planter vers Les Lavois des arbres pour apporter de l'ombre durant la période estivale, Pierre-André Henzelin répond que l'aménagement urbain est problématique et à développer, qu'une prochaine publication officielle mentionnera la création d'une commission sur l'aménagement urbain, les transports publics, etc. dont les membres pourront étudier les idées et les projets, les sujets à ce propos sont nombreux.

À un citoyen qui explique qu'il n'y a plus de magasin au village et demande ce que le Conseil va entreprendre, François-Xavier Migy répond que les Autorités communales en sont conscientes mais le problème est de trouver des locaux adéquates, une personne intéressée et de maintenir sa fréquentation. Si seulement quelques personnes s'y rendent, le magasin ne pourra pas perdurer.

À un citoyen qui demande si la rénovation du bâtiment « Le Gros Verger » peut accueillir un magasin, Pierre-André Henzelin explique que suite à la demande du Docteur Cordonnier, et comme le Conseil n'avait à l'époque pas de demande pour un magasin, il a été décidé de plutôt dans le local commercial y installer un cabinet médical.

À un citoyen qui demande lors d'un prochain tout ménage d'y mentionner que les chiens n'ont pas à se promener dans les champs, François-Xavier Migy répond qu'il est prévu d'installer des poubelles et sac à excréments pour chiens et demande des précisions sur la requête. Le citoyen précise que durant la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, il est interdit de traverser le finage, que ça soit à pied, à cheval ou avec des chiens. François-Xavier Migy explique que le Conseil communal en a pris note.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, malgré la forte chaleur, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 21h.15 sous les applaudissements.

Le Président :
Edouard Roth

La Secrétaire :
Flore Brahier